

Nombre de conseillers en exercice : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre,

Le vingt – six juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre SAUGERAS, Maire-adjoint.

Étaient Présents : Philippe AYFFRE, Monique BEAUVY-VIEILLEMARIN, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, David DUMAS, Marie-José GUIGNABEL, Violette JANET-WIOLAND, Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Thierry BAILLARD

Avaient donné procuration : Philippe BRUGERE à Lionel ROUSSET, Anne-Marie AUBESSARD à Alain VERMOREL, Joël BEZANGER à Jean-Pierre SAUGERAS, Charlotte BOURG à Catherine NIRELLI, Corinne BRINDEL à Thierry BAILLARD

Excusée : Sandra CHARRIERE

Date de la convocation : 20 Juin 2024

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

DELIBERATION N°2024-03-01-B : EMPLOI NON TITULAIRE

Monsieur le Maire-Adjoint rappelle que la Commune a possibilité de recruter une personne sous le statut relatif aux Parcours Emploi Compétences souscrite avec la Mission Locale. Ce PEC a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Au cas présent, il est proposé de recruter à partir 08/07/2024, un contrat PEC de 12 mois. Cette stratégie permet d'amplifier la formation et l'intégration de l'agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**,

AUTORISE Monsieur le Maire à souscrire à l'ensemble des démarches permettant l'ouverture d'un contrat PEC, à partir du 08 juillet 2024, pour une durée de douze mois, pour 35 heures hebdomadaire.

PRECISE que la rémunération est fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités du budget primitif 2024 en vigueur.

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET



Pour extrait conforme,

Le 26 Juin 2024

Le Maire-Adjoint,

Jean-Pierre SAUGERAS



Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20240627-2024-03-01-B-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024